



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 2 MAI 2016, à 19 h, à la salle municipale au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera aussi soumise au CCU pour recommandation:

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

CONSTRUCTION D'UN CABANON 8' X 10' EN COUR AVANT.
LOT = 3 687 638
137, RUE DES PEUPLIERS
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME DE LOCALISATION SE RAPPORTANT AUX USAGES ACCESSOIRES

- ARTICLE 11.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : LES GARAGES, ABRIS D'AUTOMOBILE, REMISES ET SERRES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRES. EN AUCUN CAS, UN BÂTIMENT SECONDAIRE NE POURRA EMPÎÊTER EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Martin Turgeon, directeur général

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 18^e jour d'avril deux mille seize.

.....
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le dix-huitième jour d'avril 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour d'avril deux mille seize.

Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général/secrétaire-trésorier